

LE MENSUEL

RAPPORT SOCIAL UNIQUE P.02

PRÉVENTION DES RISQUES P.03

PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL P.04

SANTÉ AU TRAVAIL P.06

AGENDA P.08



RAPPORT SOCIAL UNIQUE

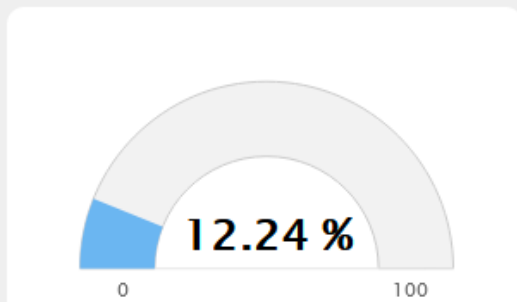
Cette année, la campagne de collecte des données est ouverte du 15 mai au 15 juillet 2023. Le Rapport Social Unique (RSU) constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial. Il permet d'apprécier la situation des collectivités ou établissements à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, la rémunération et les droits sociaux.

Le RSU constitue :

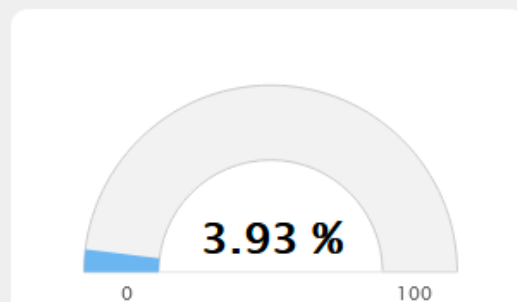
- ⇒ Une base qualitative pour l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion
- ⇒ Un état des lieux des données RH
- ⇒ Un support permettant la construction d'une stratégie RH
- ⇒ Un outil de dialogue social
- ⇒ Un instrument de comparaison dans l'espace numérique et dans le temps
- ⇒ Un outil de communication avec l'ensemble des acteurs de la collectivité

Une assistance personnalisée est à votre disposition par courriel, à l'adresse m.gamabde@cdg36.fr.

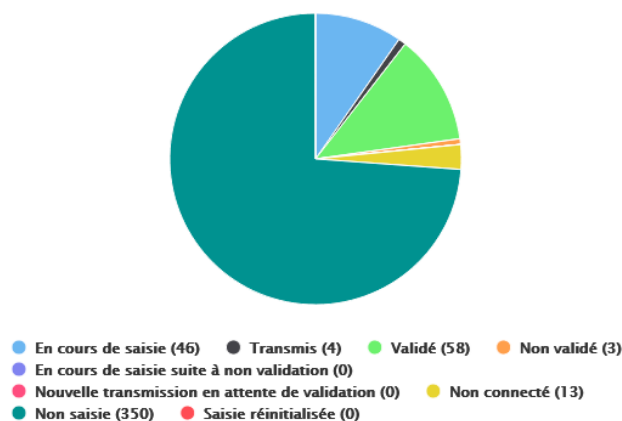
Taux de Bilans Sociaux "Validés"



Taux de Retour Effectif



Bilans Sociaux par statut



PRÉVENTION DES RISQUES

RECOMMANDATION POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ATSEM

Le Fond National de Prévention (FNP) présente sa recommandation «Prévenir les risques et améliorer les conditions de travail des ATSEM», fruit des travaux menés durant plus de deux ans par 15 collectivités participantes à un appel à projets portant sur la prévention des risques liés au métier d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM). Dans ce cadre, les employeurs, après une phase de diagnostic approfondi et de réalisation d'une cartographie des risques, ont établi puis déployé des plans d'actions. Cette recommandation se fonde sur les constats et les actions tirés du réel, tout en s'appuyant sur les partages entre pairs à l'occasion des temps d'échanges qui ont jalonné cet appel à projets.

Pour aller plus loin, découvrez la recommandation de la CNRACL, en cliquant sur le lien suivant [Recommandation pour l'amélioration des conditions de travail des ATSEM | CNRACL \(retraites.fr\)](#)



FORMATION DES ASSISTANTS ET CONSEILLERS EN PRÉVENTION :

“Vérifications périodiques et formations obligatoires en santé sécurité”

Dans le cadre de notre réseau départemental des assistants et conseillers de prévention, nous proposons une **formation sur les vérifications périodiques et formations obligatoires en santé sécurité**. Ces manifestations sont organisées par le CDG 36 en partenariat avec le Groupe Siaci Saint-Honoré (contrat groupe assurance statutaire).

Cette formation est proposée, **sur inscription**, aux assistants et conseillers en prévention nommés sur ces fonctions (arrêté de nomination ou en cours). Elles se dérouleront **dans la Salle du Conseil de Déols, Clos Notre-Dame, Rue Jean Jaurès, 36130 DEOLS le mardi 27 juin 2023 de 9h à 17h.**

⇒ **LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES JUSQU'AU MERCREDI 21 JUIN 2023.**

POUR VOUS INSCRIRE : rendez vous sur le site du CDG 36 ou en cliquant sur ce lien : [inscription_formation_AP](#). Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter nos conseillers en prévention, Sabine MARCELIN (s.marcelin@cdg36.fr) et Hervé LARDEAU (h.lardeau@cdg36.fr)

PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

RISQUES PSYCHOSOCIAUX : LES RÉUNIONS DE SERVICE, UN OUTIL MANAGÉRIAL

Les réunions de service sont parfois abandonnées par les collectivités, mais quelles en sont les raisons ? Elles sont dites « chronophages » pour les collectivités les plus importantes et apparaissent comme « inutiles » pour les plus petites où « il est plus simple de communiquer avec les agents en temps réel », etc.

Cependant, il apparaîtrait que les réunions de service aient des bienfaits aussi bien pour l'organisation du travail que pour le collectif de travail. Les réunions représenteraient des moments importants de la sphère professionnelle permettant de faire vivre le travail et de développer la convivialité. Elles sont à la fois un acte managérial et un acte de communication pouvant agir à **2 niveaux** :

- Au niveau fonctionnel :

elles permettraient de préparer et de transmettre à l'ensemble des agents les décisions, les changements et/ou les améliorations.

Elles favoriseraient l'organisation du travail en limitant les instructions contradictoires et en répartissant la charge de travail équitablement entre les travailleurs.

De plus, les agents pourraient se saisir de ces temps d'échange afin de faire remonter leurs difficultés éventuelles.

UN ERREUR À ÉVITER : organiser des réunions de service descendantes, sans interroger le collectif. Cela engendre des frustrations et ne favorise pas l'adhésion aux décisions.



- Au niveau des rapports sociaux :

o Entre pairs/collègues : elles permettraient de rassembler des agents qui ne se côtoient habituellement pas dans le travail, de par leurs missions, ou par le fait qu'ils soient travailleurs isolés. Ainsi, les réunions favoriseraient la cohésion d'équipe et permettraient de rompre l'isolement. De surcroît, les agents pourraient débattre sur le travail, partager leurs réussites et leurs difficultés afin de développer le soutien social et la reconnaissance du travail entre pairs. Un collectif de travail soutenant est une ressource permettant de gérer les exigences et le stress liés au travail.

o Pour la hiérarchie/les managers : elles permettraient l'atteinte des objectifs en favorisant un cadre sécurisant et en adaptant son management en fonction de l'autonomie des agents. Ces temps d'échange permettraient de répondre aux questions des agents et de valoriser le travail effectué et/ou de le réajuster en proposant des axes d'amélioration. Il apparaîtrait que les réunions permettraient de jauger de l'ambiance de travail et par conséquent prévenir les points de tensions et éventuels conflits.



TRUC ET ASTUCE : Il est conseillé de rédiger un compte-rendu, afin d'acter officiellement ce qui a été convenu pour mémoire et pour permettre aux personnes non présentes à la réunion d'en prendre connaissance.

POUR CONCLURE

Les réunions de service pourraient ainsi être l'une des mesures à mettre en œuvre afin de diminuer ou maîtriser certains facteurs de risques psychosociaux, comme : l'intensité et la complexité du travail, les rapports sociaux (entre collègues, avec la hiérarchie), la reconnaissance et la qualité du travail perçues... et ainsi améliorer la qualité de vie au travail.

SOURCES

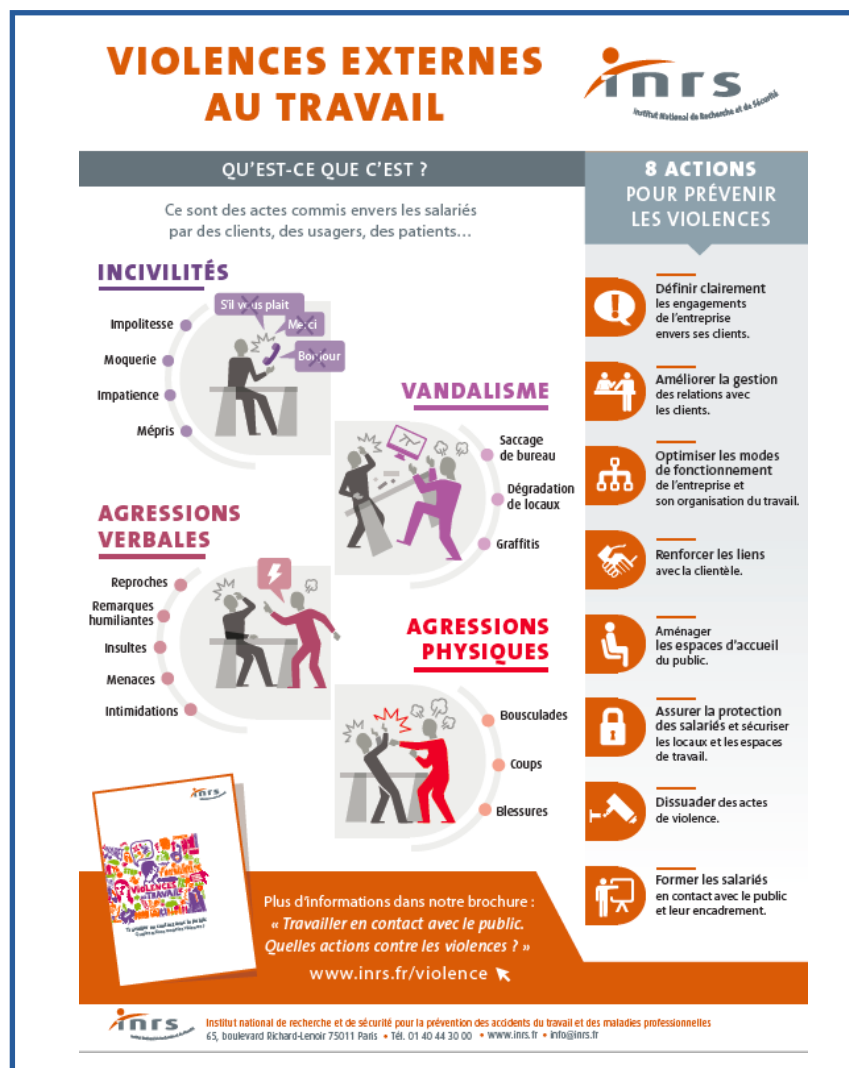
- Guide de l'encadrante et de l'encadrant dans la fonction publique (édition 2017). (2017, janvier 21). Le portail de la fonction publique. <https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/guide-de-lencadrante-et-de-lencadrant-dans-la-fonction-publique-edition-2017>
- Loubat, J.-R. (2020). Chapitre 13. La gestion des réunions et la circulation de l'information. In. Dunod. <https://www.cairn.info/penser-le-management--9782100802562-p-399.htm>

VIOLENCE EXTERNE AU TRAVAIL

Qu'entend-t-on par agressions et violences externes au travail ?

Quelles sont les 8 actions pour prévenir les violences ?

Les réponses de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) en illustration.



POUR ALLER PLUS LOIN :

découvrez l'article complet ainsi que le dossier de l'INRS sur le sujet, avec des outils pour agir en prévention, en cliquant sur le lien suivant [INRS_Violences_externes](https://www.inrs.fr/violence)

➤ SANTÉ AU TRAVAIL

19 AU 23 JUIN : SEMAINE POUR LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)



Quelles transformations des entreprises, établissements et collectivités territoriales pour faire face aux transitions (écologiques, numériques, sociétales, etc.) en cours tout en améliorant la QVCT ? Les 1^{ers} événements de la Semaine 2023 sont en ligne.

D'autres rendez-vous seront annoncés prochainement. **Restez connectés !**

POUR ALLER PLUS LOIN : Pour aller plus loin, découvrez l'article complet de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des conditions de travail (ARACT), en cliquant sur le lien suivant [Semaine_QVCT_ARACT](#)





PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : LA PRÉVOYANCE



AlterNative
COURTAGE



TERRITORIA
mutuelle
Membre d'AÉSIO mutuelle

En collaboration avec le CDG 18, le CDG 28 et le CDG 41, le CDG 36 propose à ses affiliés une convention de participation PREVOYANCE depuis le 1er Janvier 2023, pour une durée de 6 ans. Argument d'attractivité pour le recrutement, le contrat de prévoyance est un geste fort de l'employeur qui permet à ses agents de se prémunir contre la perte de rémunération qui survient suite à une maladie ou un accident de plus de 3 mois : rappelons **qu'au-delà de 90 jours d'arrêt, la rémunération indiciaire d'un agent est réduite de 50%.**

Après mise en concurrence, l'assureur **TERRITORIA MUTUELLE**, en groupement avec le cabinet de courtage Alternative Courtage, a été retenu : **rejoignez ce contrat groupe !** 80 communes et établissements publics ont déjà adhéré et vous êtes nombreux à vous

questionner sur le contenu de cette convention et sur votre potentielle adhésion, compte tenu de l'obligation qui sera faite aux employeurs publics de proposer un contrat de prévoyance à leurs agents à partir de 2025. Dans ce cadre, nous vous informons de la programmation de **réunions d'information**, organisées au plus près de vos collectivités et établissements sur le mois de juin :

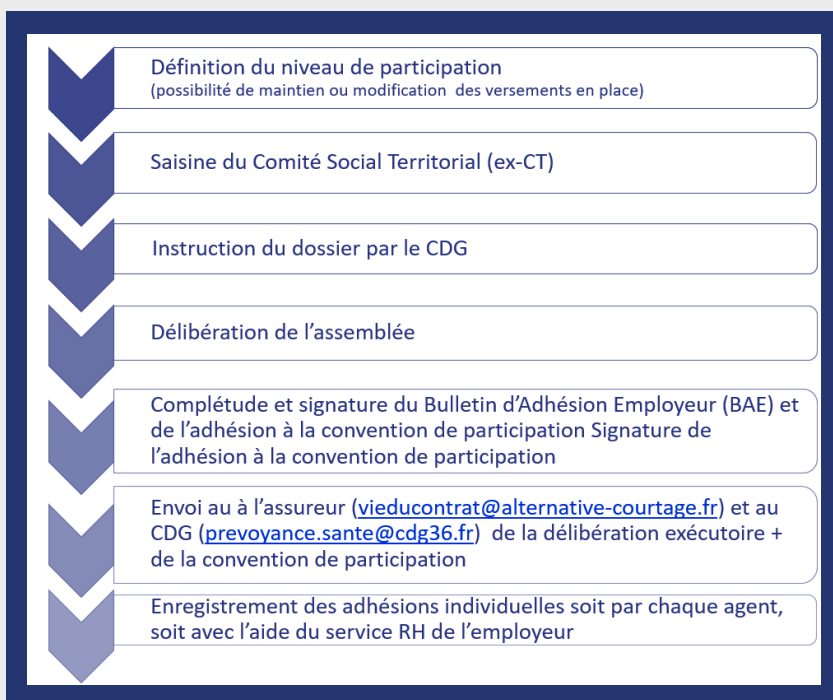
inscrivez vous à

- **Mardi 13 juin**, à Déols
- **Lundi 19 juin**, au Blanc
- **Lundi 26 juin**, à La Châtre

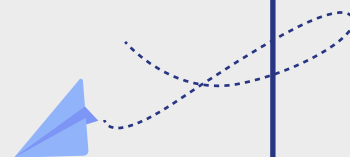
Pour **vous inscrire**, rendez-vous sur notre site internet afin de compléter le formulaire en ligne : [cliquez sur ce lien](#).

7

EN TANT QU'EMPLOYEUR, COMMENT REJOINDRE LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN PREVOYANCE ?



Comment vous faciliter la signature ?



Le CST qui a émis un avis de principe favorable aux propositions des employeurs souhaitant rejoindre la convention ! **Saisissez donc le CST à tout moment, le dossier sera instruit sans attendre la séance suivante !**

Pour toutes informations complémentaires, contactez nous sur l'adresse e-mail suivante prevoyance.sante@cdg36.fr



AGENDA



RENCONTRES TERRITORIALES

PROCHAINEMENT

Les Rencontres Territoriales 2023 : Réservez votre journée

Le Centre de Gestion part, chaque année, sur le territoire à la rencontre des secrétaires de mairie, responsables RH et élus dans le cadre des Rencontres Territoriales qui se dérouleront **sur une journée de 9h30 à 16h30** :

- ⇒ **Mardi 3 octobre** à Palluau-sur-Indre
- ⇒ **Mardi 10 octobre** à Argenton-sur-Creuse
- ⇒ **Mardi 17 octobre** à Vatan

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES INSTANCES MÉDICALES 2023

La Commission de réforme et le Comité médical ont été remplacés par le Conseil Médical sous formation restreinte ou plénière en fonction du type de saisine. (Décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale.)

DATES DES RÉUNIONS

DATES LIMITES DE DÉPÔT DES DOSSIERS

CONSEIL MÉDICAL « FORMATION PLÉNIÈRE »

Jeudi 6 juillet 2023	Jeudi 15 juin 2023
Jeudi 28 septembre 2023	Jeudi 7 septembre 2023
Jeudi 30 novembre 2023	Jeudi 9 novembre 2023

CONSEIL MÉDICAL « FORMATION RESTREINTE »

DATES DES RÉUNIONS	DATES LIMITES DE DÉPÔT DES DOSSIERS
Jeudi 15 juin 2023	-
Jeudi 20 juillet 2023	Jeudi 29 juin 2023

Pas de séance au mois d'août

Jeudi 21 septembre 2023	Jeudi 31 août 2023
Jeudi 19 octobre 2023	Jeudi 28 septembre 2023
Jeudi 16 novembre 2023	Jeudi 26 octobre 2023
Jeudi 14 décembre 2023	Jeudi 23 novembre 2023

*Les dossiers complets doivent être transmis, sous pli confidentiel, au moins 3 semaines avant la séance au secrétariat des instances médicales.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2023 DES RÉUNIONS DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) ET DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

DATES DES RÉUNIONS	QUESTIONS D'ORDRE INDIVIDUEL SUR LA CARRIÈRE DES AGENTS	DATES LIMITES DE RÉCEPTION DES DOSSIERS À TRANSMETTRE AU CDG36*
Mardi 12 septembre 2023 (CAP A, B, C) - CCP	Questions générales	Mardi 8 août 2023
Mardi 7 novembre 2023 (CAP A, B, C) - CCP	Questions générales	Mardi 3 octobre 2023

* Les dossiers parvenus après cette date seront examinés à la prochaine CAP

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL + FORMATION SPÉCIALISÉE EN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES SÉANCES

DATES DES RÉUNIONS	DATES LIMITES DE RÉCEPTION DES DOSSIERS
Lundi 18 septembre 2023 - CST	Lundi 21 août 2023
Lundi 16 octobre 2023 - F.Spé	Lundi 25 septembre 2023
Lundi 20 novembre 2023 - CST	Lundi 23 octobre 2023
Lundi 11 décembre 2023 - F.Spé <i>si nécessaire</i>	Lundi 20 novembre 2023

